Mairie de GOUY-SAINT-ANDRE

°°°°°°°°°

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2011

1. Election des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

M. le Maire expose que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 25 septembre prochain. Les sénateurs sont élus par un collège « *de grands électeurs* » composé principalement de délégués des conseils municipaux, des parlementaires, des conseillers généraux et régionaux Compte tenu de la population de la commune, le conseil municipal doit désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Désignation des délégués titulaires : sont élus délégués titulaires, à l'unanimité des suffrages (13 voix) : BEUVAIN Yves, MARIETTE Michel, GARBE Bertrand

Désignation des délégués suppléants : sont élus délégués suppléants, à l'unanimité des suffrages (13 voix) : THELU Françoise, LEBEL Frédéric, CAVORY-DOZINEL Sophie

2. Compte-rendu du Conseil d'Ecole :

M. Gérard MONCLAIRE, adjoint au maire, dresse le compte-rendu du récent Conseil d'Ecole :

- l'année prochaine, l'effectif sera d'environ 80 élèves pour 3 classes (effectif en hausse) ;
- des problèmes administratifs apparaissent pour le renouvellement des contrats aidés ;
- la fête de l'école est fixée au vendredi 24 juin après-midi ; après le spectacle, un vin d'honneur sera offert par la commune ;
- compte tenu de l'effectif croissant, notamment en maternelle, il sera nécessaire d'acheter une table ronde et des chaises pour les petits (l'une des tables de la classe est utilisée pour la cantine) ;
- le problème de la stabilité du poste d'enseignant de cycle 3 auquel est attaché la fonction de directeur(trice) est évoqué.

3. Compétence nouvelle de la Communauté de Communes :

M. le maire donne lecture d'un courrier en date du 01 juin du Président de la Communauté de Communes du Val de Canche et d'Authie qui rappelle que, le 28 avril dernier, la C.C.V.C.A. a étendu ses compétences optionnelles à la prise de compétence de l'assainissement collectif et non collectif. Il a également été décidé de mettre en place un SPANC chargé du contrôle de l'assainissement non collectif. M. le maire invite l'assemblée à donner son avis.

Le Conseil décide d'approuver cette nouvelle prise de compétence et la mise en place d'un SPANC que la commune réclamait depuis de nombreuses années.

4. Fête du 14 juillet 2011 :

M. Fabrice DELCUSE propose au Conseil qui l'adopte le programme de la fête du 14 juillet :

- **Lundi 13 juillet**, à 21 H, retraite aux flambeaux au départ de la salle « Au Chant des Oiseaux » , suivie d'une soupe à l'oignon (gratuite pour tous).

- **Mardi 14 juillet** :
  - à 16H, rassemblement au Monuments aux Morts ; dépôt de gerbe
  - à 16H30, jeux gratuits au stade municipal (jeux traditionnels)

Distribution de bonbons aux jeunes de moins de 14 ans et aux personnes de plus de 70 ans.
Courses pour les enfants. Buvette tenue par la coopérative scolaire.

- à 18H30, au stade, vin d'honneur.
- à 19H30 : repas salle « Au Chant des Oiseaux » : côte de porc ou saucisses, buffet de légumes, tarte.

Coût : 5,00 €/personne (boissons non comprises), 2,50 € pour les 5/12 ans, gratuit pour les moins de 5 ans.

Un programme sera distribué. Réservation auprès de Fabrice DELCUSE ou à la mairie (paiement à la réservation).

- à 21H30, bal gratuit au « Chant des Oiseaux » animé par l'orchestre « Nostalgia ».

La buvette de la soirée du 14 juillet est attribuée au Comité des Fêtes..

5. Centre de loisirs :

M. Fabrice DELCUSE rappelle que le centre de loisirs se déroulera du lundi 04 juillet au vendredi 28 juillet. Les modalités de fonctionnement ont été définies lors des précédentes réunions. Compte tenu des 37 enfants inscrits, il sera nécessaire de recruter une quatrième animatrice.

La subvention de 268,00 € représentant 40% du prix H.T. de la tente-cantine a été accordée.

6. Modification du schéma départemental de la coopération intercommunale :

M. le maire rappelle que M. le Préfet du Pas-de-Calais a établi, conformément à la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme territoriale et plus particulièrement à l'intercommunalité, un projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Dans ce projet, le Préfet a prévu de fusionner les quatre intercommunalités qui forment le pays des 7 Vallées, à savoir les communautés Canche-Ternoise, Canche-Authie, d'Hesdin et de Fruges.

M. le Maire précise que le conseil dispose d'un délai de 3 mois, soit jusqu'au 05 août, pour émettre un avis. Il précise également que le projet de SDCI a reçu un accueil plutôt favorable dans trois des quatre communautés concernées (sauf celle de Fruges).

Le Conseil Municipal émettra son avis lors de la prochaine réunion.

7. <u>Avis sur une demande d'aide du FISAC</u> :

Le Maire donne lecture du courrier d'un entrepreneur de la commune qui, ayant l'intention de procéder à des nouveaux aménagements qu'il exploite, souhaite bénéficier de l'aide du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Le conseil municipal, considérant que cette aide a vocation à soutenir toute initiative tendant à développer le commerce et l'artisanat en milieu rural, émet un avis favorable à la demande.

8. <u>Modification de l'horaire hebdomadaire de travail de Mlle Pascale LEROY</u>

M. le Président expose à l'Assemblée que suite au départ en retraite de M. Michel GOTTRAND prévu pour le 30 juin de cette année, il convient d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de sa remplaçante afin d'assurer la continuité du travail.

Le Conseil Municipal fixe à 27H00 par semaine l'horaire de travail de Mlle Pascale LEROY, à compter du 01 juillet 2011. L'intéressée continuera d'être rémunérée sur sa grille et à son indice actuels.

9. <u>Défense incendie : étude</u> :

M. le Maire rappelle qu'au cours de la dernière réunion le conseil avait décidé de faire réaliser l'étude du schéma communal de défense contre l'incendie et de la confier au cabinet VIALE Aménagement. Or, ce dernier nous a fait savoir qu'il n'avait pas la possibilité d'effectuer cette mission. Un devis a donc été sollicité auprès de l'agence de Boulogne-sur-Mer du Cabinet V2R. M. le maire présente le détail de la proposition établie par ce cabinet.

Ouï le rapport de M. Le Maire, le conseil municipal décide de confier l'étude du schéma communal de défense contre l'incendie au cabinet V2R. Montant du devis : 3 450,00 € H.T. Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2011, article 2315-028.

Extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

<u>Yves BEUVAIN</u>